

LA RETRAITE PAR POINTS, C'EST LA BAISSÉ PROGRAMMÉE DES PENSIONS !

Contrairement à ce que certains voudraient laisser penser, la pension n'est pas un revenu de transfert garanti par la « solidarité » nationale, ni le fruit d'une épargne individuelle. La pension c'est un salaire continué et donc un droit pour tous les salariés.

La réforme portée par Delevoye s'inscrit dans la logique des réformes précédentes. Elle est assise sur un dogme qui entend ne pas augmenter la part de la richesse nationale pour financer les retraites, alors que le nombre des plus de 60 ans augmente mécaniquement. Ainsi, c'est la baisse assurée des pensions, car le « gâteau à se partager » resterait le même. Alors que les gains de productivité et la richesse créée ne cessent de croître en France, nous ne pourrions pas assurer aux retraités un niveau de retraite satisfaisant ? Ce n'est pas entendable, ceci d'autant plus que le gouvernement fait des choix économiques et fiscaux qui continuent de favoriser les plus riches, comme l'atteste un récent rapport de France stratégie et de la commission finance du Sénat qui montre que le ruissellement ne profite qu'aux nantis. Cette année, les 100 plus grosses fortunes auront bénéficié chacune de 1,7 millions d'euros supplémentaires. Les milliards d'euros distribués aux grandes entreprises au travers du CICE, la flat tax, l'absence de contribution des revenus financiers, la faiblesse des salaires avec des inégalités femme/homme et l'emploi en berne dans le pays, sont à la source du problème du financement de la solidarité nationale.

La retraite par point est vantée par ses défenseurs comme le moyen de supprimer les régimes spéciaux et ainsi mettre un terme aux pseudos inégalités. Bien que les modes de calculs du régime général aient été dégradés par la réforme

Balladur de 1993, il s'avère que le taux de remplacement (rapport entre le dernier/meilleur salaire et le montant de la retraite) est identique à celui des pensions du Public (taux de remplacement moyen à 66%). Notons au passage que le gouvernement entend pourtant maintenir certains régimes spéciaux (police, armée... et sûrement celui des élus), l'universalité est du coup à géométrie variable. Le calcul des points se faisant sur l'ensemble de la rémunération en intégrant primes et indemnités et, compte tenu du fait que les enseignants en touchent très peu, cela aura un impact direct sur le montant de nos pensions, notamment celle des femmes qui sont largement discriminées quant à leur attribution. De plus, alors que la question de l'égalité femme/homme est soi-disant centrale, cette réforme va induire une baisse des pensions des retraitées, par le truchement de diverses mesures que sont la suppression de l'assurance vieillesse parents au foyer, la fin de la majoration de la durée d'assurance et de la compensation des temps partiels et interruption de carrière avant les 3 ans de l'enfant.

Concernant le 1 euro cotisé qui ouvrirait les mêmes droits pour tous, mis en avant dans ce projet, à y regarder de plus près l'équité n'est pas garantie, car les euros cotisés ne donneront pas le même nombre de points. Pour les fonctionnaires dont la pension est calculée sur les 6 derniers mois, ce passage au point, qui prend en compte l'ensemble des années cotisées, va avoir un effet délétère sur le montant de la pension.



C'est donc bien une baisse sérieuse des pensions qui nous est promise comme l'indique le tableau comparatif de cet article.

Face à cette situation, il y a fort à parier que la voie de la capitalisation individuelle va se développer pour pallier cette baisse. Capitalisation qui ne sera possible que pour celles et ceux qui en auront les moyens et qui, au passage, permettra aux officines vendant ces produits, de continuer de prospérer davantage encore.

L'intox du pouvoir pour faire passer la « pilule » est totale, il convient d'être bien informé pour décrypter ce qui risquerait vraiment d'arriver. C'est pourquoi, le SNEP et la FSU, produisent du matériel d'information et organisent des formations syndicales sur ce sujet, pour que chacun soit en mesure de mesurer l'impact de cette réforme néfaste, afin de s'engager lucidement dans la bataille pour, non seulement obtenir son retrait, mais pour gagner de nouveaux droits qui permettent à tous de disposer d'une retraite convenable dès 60 ans. C'est possible quoi qu'en disent les thuriféraires de la politique libérale de Macron. Les richesses existent et il convient de les orienter vers la solidarité collective et l'intérêt général. ■

Nombre d'années de carrière	Calcul actuel (code des pensions)		Calcul système par points		Perte de revenus mensuels pour l'enseignant retraité
	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement	
40 ans	2 281,49€	53,91%	1 755,92€	41,49%	525€ (-23%)
38 ans	1 912,43€	45,19%	1 638,11€	38,71%	274€ (-14,5%)

polo.lemonnier@snefpsu.net